

**REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 février 2024**
Salle du conseil

Procès-verbal

Date de convocation : 1^{er} Février 2024

Étaient présents : Philippe BERNARD, Maire ; Agnès BOISSON, Thierry CHAUVIGNÉ, Marie-Geneviève BOISSINOT, Dominique MARTIN, Adjoints ; Laurent BOSSOREIL, Damien CHARBONNIER, Marie-Christine CHAUVIGNÉ, Édith GOUJON, Damien GRELLIÉ, Gladys RÉVEILLÈRE, Olivier TURLAIS.

Absent : Édith GOUJON, donne pouvoir à Gladys RÉVEILLÈRE

Secrétaire de séance : Damien CHARBONNIER.

Le PV du 11 Janvier 2024 est adopté à l'unanimité.

1) Vote des subventions communales 2024,
Monsieur le Maire a rappelé lors de la réunion avec les associations du mercredi 7 février, que les subventions sont attribuées pour venir en aide aux associations en difficultés ou pour soutenir un projet. Sur la proposition de la commission Sports loisirs les sommes suivantes ont été attribuées :

Associations Montéglesiennes	Montant attribué
Amicale St Joseph	700,00 €
L'Âge Heureux	650,00 €
Familles Rurales	600,00 €
Foyer des jeunes	100,00 €
GDON	700,00 €
Maison des Lucioles	1 800,00 €
Montilliers Patrimoine	500,00 €
ESM	4 020,00 €
Sports loisirs pétanque	200,00 €
Sports loisirs palets	100,00 €
Rev'Arts	500,00 €
Scrabble aux mille mots	300,00 €
Les vieux tracteurs du Lys	500,00 €

Associations hors-communes	Montant attribué
A.D.M.R. du Vihierois	455,00 €
ENTRAID ADDICT 49	105,00 €
F.N.A.T.H	70,00 €
France Alzheimer	70,00 €
AFSEP - Sclérose en plaque	70,00 €
Collège St jean Vihiers	966,00 €
Associations sportives	8€/licencié de la commune
Écoles et Chambres des métiers	8€/élève de la commune

2) Lotissement La Fontaine II, choix de l'entreprise, le conseil approuve à l'unanimité la décision de la commission Appel d'offres de valider l'entreprise SARL TISSEROND pour les travaux de viabilisation. L'entreprise a été retenue suite à une évaluation notée sur 2 critères :

- 50 % prix de l'offre
- 50 % valeur technique de l'offre

Le coût des travaux est de 33 831,00 € H.T. La maîtrise d'ouvrage est assurée par la commune de Montilliers, la maîtrise d'œuvre est assurée par URBATERRA.

3) Acquisitions de terrains Mme Delaunay, le conseil municipal maintient l'intérêt d'acquérir la parcelle C n°001 d'une superficie de 4 099 m² au prix fixé de 20 495,00 € et décide d'acquérir les

parcelles cadastrées D n°371, et n°721 d'une superficie totale de 4 795 m² pour un montant de 35 000,00 €. Un seul acte sera dressé pour la vente de ces terrains et les frais seront pris en charge par la commune.

4) Convention de participation financière - centre de loisirs 3/7 ans de LYS HAUT LAYON, le montant de la participation financière est fixé à 2,19 € par le nombre d'heures facturées en 2024 aux familles domiciliées sur la commune. La convention concerne la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

5) Convention de gestion, d'entretien et de remplacement de la fibre optique, le conseil autorise Mr le Maire à signer cette convention pour le raccordement à la fibre optique pour les ensembles immobiliers neufs pré-fibrés sur la commune.

6) Zones d'accélération des énergies renouvelables, pour la commune de Montilliers, les zones concernées sont la filière photovoltaïque en toiture avec 4007 kw de puissance mobilisable.

7) Kilomètres non roulés, selon le contrat auto les Assurances Mutuelles du Mans remboursent à la commune les sommes de 80,00 € pour le Fiat Ducato et 40,00 € pour le Renault Trafic pour les kilomètres non parcourus de l'année 2023.

Tour de table des comptes rendus des commissions municipales et de Cholet Agglomération :

♦ **Enfance Jeunesse** : le centre socioculturel et Adélaïde GUITET salariée de l'ESM en collaboration avec la mairie souhaite mettre en place une action « Retrouve tes manches » afin de réaliser une fresque sur le mur des vestiaires de l'ESM.

♦ **Fêtes et Cérémonies** : une réunion sera programmée courant mars pour finaliser la fête des associations du vendredi 12 juillet 2024 à la MCL le Lys.

♦ **Culture** : Pour la saison Itinérances 2024-2025, la commune a choisi BALUDI, qui se déroulera au printemps avec des animations proposées tout le long d'un parcours 5/6 km)

Effacement des réseaux Route de Valanjou et rue du stade, un courrier a été adressé à 8 propriétaires pour réaliser un contrôle de l'installation de

l'assainissement. Le contrôle est pris en charge par la commune.

Affaires diverses :

♦ **Centre de Loisirs le Clé** : Dissolution du Clé au mois de janvier 2024, le solde de la trésorerie a été réparti aux associations Cinéfil pour leur action vers les écoles et au centre socio culturel le Coin de la Rue pour leurs actions de développement d'activités multiculturelles pour les enfants et les familles.

PEDT : Une semaine avec le thème Ecran et Numérique du 2 au 6 avril 2024 avec pour défi moins d'écran. Durant cette semaine, une soirée pyjama sera proposée par Familles Rurales, des conférences et ateliers seront également proposés par le Coin de la Rue.

Stade - vérifications des installations d'éclairage : suite à la visite du district, la nouvelle installation d'éclairage LED est conforme aux attentes et quelques travaux concernant la fixation des buts amovibles et les emplacements des remplaçants seront à réaliser.

Inauguration de la traversée du bourg : la date est fixée au samedi 27 avril à 10h.

CCID : la prochaine réunion est fixée le 5 mars à 14h.

Semaine de l'insertion du 18 au 22 mars : des représentants de structures d'insertion par l'activité économique présenteront leur fonctionnement le jeudi 21 mars dans la matinée.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée le mardi 12 Mars 2024 à 20h30.